

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie (Assureur) : Chubb European Group SE - Tour Carpe Diem, 31, Place des Corolles – Esplanade Nord – 92400 Courbevoie, France

Chubb European Group SE entreprise d'assurance immatriculée en France sous le numéro d'identification 450 327 374 RCS Nanterre, régie par le Code des Assurances ; est agréée et supervisée par l'ACPR.

Produit : Assurance Annulation - Aller Retour - Transavia

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette assurance couvre les frais que vous pourriez encourir en raison de l'annulation de votre voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les coûts en cas d'annulation de votre voyage pour une cause garantie. Cette garantie vous rembourse, conformément aux conditions générales du contrat, dans le cas où :

- ✓ Vous devez annuler votre voyage avant que celui-ci ne commence en raison de problèmes de santé graves et imprévus qui vous affectent ou qui affectent les personnes avec qui vous voyagez ; ou suite à une situation de chômage ou d'octroi d'un nouvel emploi selon les clauses décrites dans les Conditions Générales.

Les principales garanties du contrat sont énumérées cidessous, avec tous les détails des sections dans le tableau des garanties de votre contrat :

- ✓ Annulation avant le départ - le coût total de votre vol (à l'exclusion des primes d'assurance et de toutes taxes aéroportuaires)
- ✓ Annulation de voyage en cas de retour prématuré lié à une clause listée dans les conditions générales – le coût du vol retour (à l'exclusion des primes d'assurance et de toutes taxes aéroportuaires)
- ✓ Annulation (avec extension de garantie)- le coût total du billet, les frais exigibles en cas d'annulation totale, les frais déjà réglés sur le billet et non remboursés à l'Assuré par Transavia, par un tiers via Transavia, par l'aéroport ou par les autorités compétentes, les frais de modification, le supplément facturé par Transavia pour une annulation partielle.
- ✓ Incluant aussi l'annulation si vous êtes malade des suites du Coronavirus (COVID-19) dans les 28 jours précédant le début de votre Voyage.

Les garanties précédées d'une coche verte sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les voyages de/vers Cuba et/ou en France
- ✗ Les accidents causés ou provoqués intentionnellement par l'assuré
- ✗ Les sinistres dus à l'usage par l'assuré de drogues, stupéfiants non prescrits médicalement ; liés au suicide ou à la tentative de suicide ou à l'automutilation de l'assuré
- ✗ Les sinistres résultant de la pratique professionnelle ou amateur de course de véhicules à moteur ou sports réputés dangereux.
- ✗ Les sinistres provoqués par la Guerre, Guerre civile, émeute, mouvement populaire, grève, prise d'otage, épidémie, catastrophes naturelles ou pollution.
- ✗ Toute garantie, sinistre ou indemnité dont le paiement exposerait Chubb à une violation des résolutions des Nations Unies ou des sanctions économiques et commerciales, ou des lois ou règlements de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la France ou des Etats-Unis d'Amérique.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Tout problème médical préexistant d'une quelconque personne vis-à-vis de laquelle dépend Votre Voyage qui a été diagnostiqué avant la date de réservation du Voyage (ou la date de début de la Période d'Assurance si cette date intervient ultérieurement) et qui pourrait entraîner l'annulation du Voyage
- ! L'annulation du fait de ne pas avoir obtenu le passeport, visa ou permis nécessaire pour Votre Voyage ou en lien avec les vaccinations nécessaires
- ! Le non-respect de l'heure limite de l'enregistrement du vol et/ou présentation à l'embarquement ; la prise en charge des frais déjà remboursés par la compagnie aérienne ou des tiers

ou en cas de transfert sur une autre compagnie dans les horaires initialement prévus pour le retard / vol manqué

- ! Le vol de bagages et effets personnels consécutif à des oublis, négligence, laissés sans surveillance dans un lieu public ou entreposés dans un local mis à disposition commune de plusieurs personnes (bagages et effets personnels)
- ! La grève qui a commencé ou qui a fait l'objet d'un préavis avant la souscription du présent contrat ou l'achat du billet d'avion.
- ! Les sinistres de toute nature découlant directement ou indirectement du Coronavirus Covid-19 et/ou de sa propagation à l'exception des frais médicaux liés au Coronavirus (COVID-19) à condition que vous ne voyagiez pas dans, vers ou à travers une zone classée « orange » (Déconseillée sauf raison impérative) ou « rouge », de l'annulation si vous êtes malade du Coronavirus (COVID-19) dans les 28 jours précédant le début de votre Voyage et de l'Interruption prématurée de votre voyage si vous tombez malade du Coronavirus (COVID-19) au cours de votre Voyage.

La liste complète des exclusions figure aux Conditions Générales.



Où suis-je couvert ?

- ✓ Dans le monde entier (excepté Cuba) selon l'endroit où vous nous avez dit que vous voyageriez lors de l'achat de cette assurance. La zone de couverture est indiquée sur votre certificat d'assurance.



Quelles sont mes obligations ?

- **Avant le commencement de mon contrat d'assurance**

Répondre exactement aux questions posées par l'Assureur, notamment dans le formulaire de déclaration du risque lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge.

- **Pendant la vie de mon contrat d'assurance**

Déclarer les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux, rendant inexacts les réponses faites avant la signature du contrat et ne pas provoquer volontairement d'événement générateur de garantie

S'acquitter du paiement des cotisations aux échéances convenues

Fournir, à vos frais, toutes les informations, preuves et reçus dont nous aurions raisonnablement besoin, y compris les certificats médicaux signés par un médecin, les rapports de police suite à une perte ou une blessure.

- **En cas de sinistre**

Prendre immédiatement les mesures de sauvegarde nécessaires afin de limiter l'importance du sinistre

Déclarer tout sinistre dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter du moment de sa connaissance par :

- En ligne (le plus simple et le plus rapide) sur : <https://www.chubbclaims.com/ace/fr-fr>.
- Par Courrier à Chubb European Group SE - Service Indemnités Assurances de Personnes, La Tour Carpe Diem, 31 place des Corolles, Esplanade Nord - 92419 Courbevoie Cedex
- Par email à : AHdeclaration@chubb.com;



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation, sous forme de prime unique, est due à la réservation du voyage et payable sur le site internet de Transavia ou par tout moyen de paiement utilisé lors de la réservation du voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie Annulation prend effet à la date à laquelle vous réservez votre voyage ou à la date d'effet indiquée sur votre certificat d'assurance si celle-ci est postérieure.

La couverture produit ses effets jusqu'au jour du départ de votre voyage ou jusqu'à la date de fin des garanties

indiquée sur votre certificat d'assurance.

Les dates de début et de fin de votre garantie sont confirmées dans votre certificat d'assurance



Comment puis-je résilier le contrat ?

- **L'assurance est non remboursable et non transférable.**